



Les propositions de communication peuvent être adressées dans toutes les langues européennes (accompagnées d'un résumé en anglais de 300 mots maximum). Pour les présentations orales, l'anglais est encouragé pour faciliter les échanges, mais les communicants peuvent présenter dans leur propre langue s'ils le souhaitent (avec un support en anglais).

## **Jeunes, jeunesses et sports de l'Antiquité à nos jours CESH 2019/Call for papers**

**Délaï pour l'envoi des résumés : 1<sup>er</sup> mai 2019**

NOTA. Le genre masculin est utilisé ci-dessous à titre épïcène, soit pour désigner des personnes de sexe masculin et féminin, et ne vise qu'à alléger le texte.

*Les 12 et 14 septembre 2019, l'Institut des sciences du sport et la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne accueilleront le Congrès du CESH. La thématique retenue par les organisateurs concerne les jeunes, les jeunesses et les sports de l'Antiquité à nos jours. Les historiens de tous horizons sont encouragés à investir la thématique bien au-delà des spécialités que constituent l'histoire des sports, l'histoire des jeunesses ou l'histoire de l'éducation. Quelques sessions seront en outre réservées aux chercheurs qui souhaiteraient proposer une communication en histoire du sport mais sur d'autres sujets que la « jeunesse ».*

L'hypothèse de recherche qui sous-tend cet appel à communication est que le critère de l'âge est largement sous-estimé dans les travaux historiques concernant le sport. En effet, quoique le sport soit communément assimilé à la jeunesse, les historiens ont davantage questionné les identités nationales, sociales, genrées et racialisées des pratiquants/spectateurs de sport que leur âge et leur appartenance à une classe d'âge. Bien sûr il existe des exceptions, du côté de l'histoire des pédagogies corporelles, des politiques d'encadrement corporel et moral des jeunes, ou des supporters. De même, les historiens des jeunes et des jeunesses intègrent rarement les pratiques corporelles et sportives dans leurs travaux, sinon au détour de brèves considérations sur la formation militaire ou les loisirs.

Aussi les organisateurs du CESH Lausanne 2019 encouragent-ils les historiens à se saisir des critères et des catégories d'âge, dans le cadre d'une approche inter-sectionnelle (*nation, class, social group, race, gender*), afin de redonner aux jeunes et aux jeunesses la place qui leur revient dans les processus d'émergence, de développement, de diffusion et de consommation des pratiques et des cultures sportives. Les communications attendues peuvent faire des jeunes les acteurs de l'histoire des sports, ou bien les objets des politiques élaborées par les adultes, ou mieux, combiner ces deux approches.

Si le terme « sports » désigne ici, par facilité langagière, toutes les pratiques d'exercice corporel en usage de l'Antiquité à nos jours, que leurs finalités soient militaires, religieuses, hygiéniques, éducatives, économiques, ou tout simplement ludiques, les chercheurs sont encouragés à utiliser et interroger les termes utilisés par les acteurs eux-mêmes pour qualifier leurs propres activités, et à éviter toute utilisation du mot « sport » sans justification.

Le pluriel est aussi de rigueur pour « jeunes » comme pour « jeunesses » car les définitions des classes d'âge, et les fonctions symboliques qui leur sont attachées, varient considérablement selon les sociétés humaines et les périodes historiques. Historiens, sociologues, ethnologues et anthropologues ont en effet montré comment les âges d'entrée et de sortie de l'enfance et de la jeunesse varient d'une civilisation à l'autre, d'une catégorie sociale à l'autre, d'un genre à l'autre, d'une époque à l'autre. Qu'en est-il du point de vue des sports ?

- Selon les différentes sociétés, à quel âge commence-t-on à pratiquer les sports ? À quel âge cesse-t-on de les pratiquer ? La fin des pratiques sportives signale-t-elle l'entrée dans le monde des adultes ? Ou dans celui des seniors trop âgés pour continuer à exercer leur corps ?
- Ne pourrait-on pas considérer que la pratique des sports est un critère heuristique pour définir et circonscrire l'état transitoire que constitue la jeunesse ? Resterait-on jeune jusque dans la vieillesse tant qu'on pratique les sports ?
- Les garçons quittent-ils l'univers, souvent maternel, des jeux enfantins pour s'initier aux rituels sportifs de la masculinité ? Les filles et les jeunes filles adoptent-elles de nouvelles pratiques corporelles au fur et à mesure de leur avancée en l'âge ? Les pratiques corporelles jouent-elles un rôle de séparation stricte entre jeunes filles et jeunes garçons ou bien des porosités sont-elles observables ?
- Lorsqu'il existe des catégories d'âge en matière de sports, comment expliquer leur apparition ? Ces catégories d'âge sportif reproduisent-elles les catégories d'âge du reste de la société (puberté et nubilité, scolarité et travail, religion et citoyenneté), ou bien sont-elles propres à l'univers sportif ? Comment et par qui sont-elles définies et justifiées ?
- Est-il possible d'identifier des « jeunesses sportives », c'est-à-dire des communautés juvéniles dont l'identité est fondée à la fois sur le jeune âge et sur de mêmes activités sportives ? Que deviennent ces communautés juvéniles et sportives une fois entrées dans l'âge adulte ? Sont-elles rémanentes, diluées, reformulées, dissoutes, réactivées ?
- Les jeunes pratiquants sportifs éprouvent-ils des émotions particulières et spécifiques à leur âge ? Une fois devenus adultes, quel rapport notamment nostalgique, entretiennent-ils à leur passé sportif ?
- Les jeunes sportifs se définissent-ils avant tout comme des sportifs ou bien comme des jeunes ? N'y a-t-il pas un risque méthodologique à les réduire aux seules catégories de « sportifs » ou « sportives » alors qu'ils jouent bien d'autres rôles sociaux dans leur quotidien ? Comment, ici comme ailleurs, articuler âge, position sociale et genre ?
- Quelle est la place des jeunes dans les institutions qui gèrent les sports ? Prennent-ils l'initiative de la création des clubs, des ligues, des fédérations ? Dans le cas où il s'agit d'institutions créées et contrôlées par des adultes, ont-ils leur mot à dire ? Quel regard est porté sur eux ?
- Quant aux autres formes de pouvoir exercées par les adultes sur les pratiques sportives (politique, médical, scolaire, militaire, religieux, ou encore professionnel), les jeunes s'en protègent-ils ? Quelle est, en vérité, leur marge de liberté ?
- Ne peut-on pas, justement, expliquer les succès des sports au cours des différents âges historiques par les libertés offertes aux jeunes d'être et d'agir en tant que sportifs ou sportives ? Mais, paradoxalement, ces pratiques ne revêtent-elles pas également, et parfois en même temps, une dimension normative et/ou disciplinaire ?

Afin de dépasser des approches qui seraient seulement nationales et européen-centrées, les propositions de communication variant les jeux d'échelle (local, régional, national, international, transnational) ou déplaçant le regard hors d'Europe, y compris en contexte colonial et post-colonial, sont particulièrement attendues. De plus, sont encouragées les présentations portant sur le Moyen-Âge et sur l'époque moderne, trop souvent négligés par rapport aux périodes antique et contemporaine.